

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit mars, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	Finances	Vote du compte administratif 2023	
	Finances	Vote du compte de gestion 2023	
	SDE 24	Subvention d'équipement versée au SDE 24 : fixation de la durée d'amortissement	
	Jeux de cour	Devis jeux de cour école	
	Stade de football	Devis remplacement des poteaux au stade de football	

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 12 mars 2024

Etaient présents : LANSADE Jean-Thierry, FAVRETTO Jean-Luc, LAGORCE Josette, RAIMBAULT Patrick, ROHOF Marie-Catherine, RABOISSON Jean-Luc, DONADIER, Hélène, RAGOINETTI Bertrand, SOUMAGNAC Régis, BAYLE Emmanuelle, POUGET Emmanuelle,

Absent non excusé : Néant

Absents excusés : COMBESCOT Aurélie, EYMARD Françoise, FEUILLET Claude

Procurations : COMBESCOT Aurélie à ROHOF Marie-Catherine

EYMARD Françoise à LAGORCE Josette

FEUILLET Claude à RAIMBAULT Patrick

Secrétaire de séance : M. FAVRETTO Jean-Luc

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

Commissions et syndicats

Communauté de Communes

Informations diverses

Questions diverses

- Approbation à l'unanimité du compte rendu du 21 février 2024

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur LANSADE, Maire, présente le compte administratif 2023

Dépenses de fonctionnement : 830 258,39

Recettes de fonctionnement : 942 957,21

Excédent de fonctionnement 2023 : 112 698,82

Dépenses d'investissement : 1 238 199,26

Recettes d'investissement : 482 452,09

Déficit d'investissement 2023 : - 755 747,20

Résultat global de clôture 2023 : -642 048,38

Délibération

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif du budget principal de la Commune pour l'année 2023, est invité à l'adopter conformément aux documents transmis.

Monsieur le Maire quitte la salle et Mme Josette LAGORCE, doyenne d'âge, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote.

Le compte administratif 2023 du budget de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Délibération

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2023 du budget principal de la Commune.

- prend acte de la présentation du compte administratif
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- arrête les résultats définitifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote qui fait ressortir

-Pour : 14 - Contre : 0 -Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents, le compte de gestion de la Commune est approuvé.

SDE 24 : SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE : FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT

Délibération

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil de déterminer la durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée au SDE 24 en 2023 sur le compte 2041582 (116 726,83 €).

Les immobilisations imputées sur le compte 2041582 sont obligatoirement amortissables dans les Communes de moins de 3500 habitants.

Monsieur le Maire propose la durée d'amortissement suivante : 15 ans et l'annuité sera de 7 782,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix Pour 0. Contre 0. abstention :

- approuve la durée d'amortissement sur 15 ans de la subvention d'équipement versée au SDE 24 en 2023
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne mise en place de la présente.

DEVIS JEUX DE COUR ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de remplacer le jeu dans la petite cour de l'école qui a été enlevé en raison de son mauvais état et qui représentait un danger pour les enfants.

A cet effet il présente trois devis

- entreprise MEFRAN pour un montant de 15 200 € TTC
- entreprise MAVASA pour un montant de 6 346,80 € TTC sans la pose
- entreprise HAGS pour un montant de 20 517,54 € TTC le premier devis et de 21 628,08 € TTC le second devis.

Compte tenu du montant de ce jeux le conseil municipal décide que ces devis seront étudiés lors de l'élaboration du budget primitif de reporter la décision à la prochaine réunion du conseil.

DEVIS REMPLACEMENT DES POTEAUX AU STADE DE FOOTBALL

Délibération

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux devis de l'entreprise DEM-LBC pour le remplacement des poteaux de la main courante au stade de football.

- un devis sans la pose pour un montant de 2 143,99 € TTC
- un devis comprenant la fourniture et la pose pour un montant de 8 977,99 € TTC

Il rappelle que cette entreprise avait effectuée en 2017 le remplacement de tous les poteaux devant les tribunes et qu'il restait les trois autres côtés à réaliser.

Madame LAGORCE Josette ne prend pas part au vote compte tenu de son lien de parenté avec le signataire du devis.

Après en avoir délibéré par 13 voix Pour, 1 abstention et 0 Contre, le conseil municipal décide de faire réaliser ces travaux et retient le devis comprenant la fourniture et la pose pour un montant de 8 977,99 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les élus que la commission des finances se réunira le 04 avril prochain pour étude du budget primitif et le conseil municipal le 11 avril prochain pour le vote du budget.

M. RAGOGNETTI : signale que la fondation Brigitte BARDOT est intervenue concernant le cheval de Mme SAMITHIER ;

Mme LAGORCE : Le repas des aînés s'est très bien déroulé les administrés étaient contents

Mme POUGET : fait les comptes rendus des commissions suivantes

-SDE 24 : projet électrique

-commission rivière : sur Montcaret plus grand-chose à faire

-aide sociale : pas de compte rendu de réunion de la part de la CDC

- tourisme : pas de compte rendu de réunion de la part de la CDC

-fleurs : des plantes sont crevées sur le 936

-snCF : coordonnées d'une personne à la snCF qui pourrait éventuellement s'occuper du dossier acquisition du terrain de pétanque ;

M. FAVRETTO : Eurovia réalise les travaux des futures voies concernant la fermeture des Passages à niveau

Mme ROHOF : fait les comptes rendus des commissions suivantes :

-SIVOS :

-conseil communautaire

Monsieur le Maire informe que les logements en face de la Mairie un est loué depuis le 1^{er} avril et l'autre au mois de juin.

Il signale qu'en ce qui concerne le meublé de tourisme il a pris contact avec M. GASSOUL pour qu'il fasse une proposition pour la gestion de la conciergerie.

Il informe aussi qu'il a demandé différents devis pour remplacer le micro tracteur.

Pour la bibliothèque il a reçu M. RANSONNETTE qui lui a donné son accord pour arracher la haie et passer sur sa propriété afin d'effectuer les travaux de la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 00

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		SOUMAGNAC Régis	
Josette LAGORCE		FEUILLET Claude	Absent
RAIMBAULT Patrick		EYMARD Françoise	Absente
ROHOF Marie-Catherine		DONADIER Hélène	
POUGET Marie-Pierre		RAGOGNETTI Bertrand	
RABOISSON Jean-Luc		BAYLE Emmanuelle	
COMBESCOT Aurélie	Absente		